

Thème : Pêche et aquaculture		
Objectif stratégique	Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante	
Mission	Oser une agriculture, une pêche, une aquaculture performantes et valoriser les productions normandes	
Territoire	Normandie	
Type d'aide	Subvention	

ENJEU 5 : Soutenir et mettre en place les innovations nécessaires à la pêche et l'aquaculture de demain

OBJECTIFS

Cette mesure vise à dynamiser les partenariats entre acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture se positionnant pour solliciter un financement public d'envergure national ou européenne pour conduire leur projet.

Ce dispositif permet une plus grande accessibilité de l'ensemble des outils financiers ainsi qu'une meilleure articulation entre eux. Il doit permettre aux porteurs de projets de consolider leur financement afin de finaliser la construction de leur projet en donnant un gage de soutien régional auprès des autres financeurs.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

- ✓ les producteurs et groupements de producteurs du secteur de la pêche de l'aquaculture et de la transformation ;
- ✓ les établissements publics (laboratoires, universités, ...) ;
- ✓ les centres techniques ;
- ✓ les centres de formation ;
- ✓ les entreprises du secteur de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation normandes ;
- ✓ les organisations professionnelles du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les interprofessions ;

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Projet collaboratif ayant obtenu un cofinancement national ou européen.

La thématique du projet devra concerner directement les filières de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation à l'échelle de la Normandie.

La thématique du projet devra répondre à une priorité régionale telle que décrite chaque année dans les orientations budgétaire.

Actions éligibles:

- Animation et pilotage du projet ;
- Expérimentations et essais ;
- Diffusion de résultats ;
- Démonstration de nouvelles technologies dans la mesure où ils concernent la partie finale d'un processus de test/validation d'une technologie, d'un process.

Dépenses éligibles :

- les frais de personnel : salaires bruts et les charges liées ;
- les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement directement liés au projet ;
- les achats de fournitures, de consommables et matériels de laboratoire directement liés à l'activité d'expérimentation ;
- les dépenses de prestation : intervention d'expert directement liée au projet, études, formation, organisation de séminaires, mise en place d'outils partagés, frais de location de matériel lié à l'activité d'expérimentation, analyses, supports de communication.

Dépenses inéligibles :

Les frais généraux ou de structures, les taxes, les frais bancaires et les assurances ne sont pas éligibles.

Taux et modalité de l'aide

- **L'intervention régionale** est de 10 à 20 % du montant total des dépenses éligibles HT (ou TTC si le bénéficiaire n'est pas assujéti à la TVA) dans la limite de 80% de taux d'aide publique sur le projet.
- **Autres modalités** : un plafond est fixe **50 000 €** par an et par projet

Cumul des aides

L'aide régionale est cumulable avec d'autres aides dans la limite de la réglementation communautaire applicable.

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'appels à projets.

Les principes de sélections sont les suivants :

- Pertinence du projet au regard des thématiques prioritaires de la Région ;
- Formes innovantes d'information-diffusion (ingénierie pédagogique et nouvelles formes de communication, de connaissances) permettant d'augmenter l'attractivité de l'information auprès du public ciblé) ;
- Qualification de l'organisme et méthodologie.

Dépôt et instruction des dossiers : Région Normandie – Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines – Service Pêche et Aquaculture

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices : Assemblée plénière du 3 avril 2017

Cadre réglementaire : Régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020

Documents annexes (*téléchargeables*) : Annexe régime exempté 2017-2020

Contact : Isabelle DUPONT-MORRAL

Direction Agriculture et Ressources marines

Service Pêche et Aquaculture

Téléphone : 02 31 06 96 98

